SNCF, RATP… La grève, est-ce que ça marche ?

ANALYSE. Les grèves dans les transports, surtout pendant les fêtes, suscitent un fort mécontentement, mais ces mobilisations sont généralement efficaces.

*Par Théo Sauvignet*

Le mouvement de grèves actuel à la SNCF n'est pas parti des syndicats, mais d'un collectif de contrôleurs, rendant le dialogue plus difficile avec la direction

Publié le 23/12/2022 à 07h12 - Modifié le 23/12/2022 à 11h41

Des préavis de grève des contrôleurs [SNCF](https://www.lepoint.fr/tags/sncf) ont encore été déposés [pour les week-ends de Noël](https://www.lepoint.fr/societe/greve-sncf-farandou-espere-sauver-le-week-end-du-jour-de-l-an-22-12-2022-2502547_23.php) et du [Nouvel An](https://www.lepoint.fr/societe/sncf-le-preavis-de-greve-leve-pour-le-nouvel-an-23-12-2022-2502674_23.php) cette année. Parti mi-novembre d'un collectif de salariés sans l'appui initial des syndicats, le mouvement social risque « de punir deux fois les Français », selon les mots du PDG Jean-Pierre Farandou, qui dit ne pas comprendre cette grève, à laquelle aucun syndicat n'a appelé (tout en ayant déposé un préavis pour deux d'entre eux, toutefois). Les revendications des salariés grévistes vont de la revalorisation des salaires à l'amélioration des conditions de travail : ils estiment que les négociations annuelles obligatoires (NAO) de début décembre n'ont pas été concluantes.

Mais faire grève, est-ce bien utile ? « Beaucoup de grèves visent simplement à l'ouverture des négociations », note Jérôme Pélisse, professeur en sociologie et chercheur au CSO (Centre de sociologie des organisations) de Sciences Po [Paris](https://www.lepoint.fr/tags/paris), qui vient de publier dans la revue *Travail et emploi*, avec Pierre Blavier, [un article](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/negocier-collectivement-les-salaires-en-entreprise-quels-effets-de-la-non-mobilisation) en exploitant l'enquête Reponse (Relations professionnelles et négociations d'entreprise) de 2017. Beaucoup d'entreprises, explique-t-il, ne mènent pas ces négociations, malgré leur obligation légale à le faire. En 2017 (chiffres les plus récents), environ 60 % des représentants du personnel et autant des représentants de la direction des entreprises interrogés affirment ainsi qu'aucune négociation n'a été menée l'année précédente.

[À LIRE AUSSI**SNCF : le préavis de grève levé pour le Nouvel An**](https://www.lepoint.fr/societe/sncf-le-preavis-de-greve-leve-pour-le-nouvel-an-23-12-2022-2502674_23.php)En cause : des acteurs qui ne s'estiment pas soumis à cette obligation, le renvoi aux décisions des branches en la matière, l'existence de négociations individuelles ou informelles ou le refus d'un certain nombre d'employeurs de reconnaître la légitimité de ces négociations. Jérôme Pélisse y voit aussi la méconnaissance du droit du travail, tant du côté direction que salariés : « Il y a eu de multiples rapports sur la méconnaissance du droit du travail, c'est un peu un marronnier dans la recherche », ironise-t-il. Avec son collègue, il montre par ailleurs qu'il n'est pas non plus si rare que directions et représentants du personnel ne soient pas d'accord pour dire s'il y a eu négociations ou non, les deux parties ayant des représentations différentes de la forme qu'elles doivent prendre, leur déroulement ou leur issue.

**« Montrer les muscles »**

En revanche, rappelle le sociologue, si ces négociations s'ouvrent, il n'y a aucune obligation légale à accorder quoi que ce soit aux salariés à leur terme. Une bonne partie des grèves a donc lieu avant les négociations pour les déclencher ou pendant pour peser sur leur résultat. « C'est notre seul recours si on veut mettre tout le monde autour de la table », affirme Jean-Christophe Delprat, secrétaire fédéral FO Logistique et transports à la [RATP](https://www.lepoint.fr/tags/ratp), 38 ans dans l'entreprise. Pour lui, la direction ou l'État « attendent de voir quel est le rapport de force, et s'il leur est défavorable seulement, ils se mettent à faire des propositions ». Les grèves seraient nécessaires pour « montrer les muscles » avant les négociations et arriver en position de force.

Une mobilisation déclarée avant ou pendant les négociations est la variable qui a le plus fort effet sur le fait que la décision de la direction change.*Jérôme Pélisse, professeur de sociologie.*

Et ça fonctionne : « Lorsqu'une mobilisation est déclarée avant ou pendant les négociations, c'est la variable qui a le plus fort effet, toutes choses égales par ailleurs, sur le fait que la décision de la direction change (selon elle). On peut supposer qu'elle sera logiquement davantage en faveur des salariés que celle prévue initialement », explique le spécialiste, analyses statistiques à l'appui. La nature et l'importance de ces gains restent toutefois à définir, ce qu'il continue à explorer avec d'autres collègues, sans pouvoir encore avancer de résultats.

**Doser le mécontentement des usagers**

Les salaires ne constituent pas non plus la seule des revendications. Pour Didier Mathis, le secrétaire général d'Unsa-Ferroviaire, il faut aussi compter les protestations visant à l'amélioration des conditions de travail : « Les contrôleurs subissent l'agacement de la clientèle, il y a une recrudescence des actes de malveillance à leur encontre » lorsque le service est dégradé, avant même la grève, observe-t-il. À la SNCF ou la RATP par exemple, les syndicats pointent du doigt le manque de personnel qui serait provoqué par une baisse d'attractivité des métiers, alors que les directions respectives affirment déployer tous les moyens nécessaires pour recruter.

[À LIRE AUSSI**« Le gouvernement n'a pas de stratégie » : les transports à bout de souffle**](https://www.lepoint.fr/environnement/le-gouvernement-n-a-pas-de-strategie-les-transports-a-bout-de-souffle-16-11-2022-2497969_1927.php)

Didier Mathis précise que, dans l'autre sens, « le potentiel mécontentement des usagers » joue beaucoup dans le déclenchement ou pas de l'arrêt de travail pour son syndicat. Il s'agit de trouver un fin équilibre. Pas facile. Alors que les salariés des raffineries [Total](https://www.lepoint.fr/tags/total) étaient en grève en octobre, créant des difficultés pour tous les usagers quotidiens de la voiture, plus de la moitié des personnes interrogées [dans un sondage Cluster 17 pour *Le Point*](https://www.lepoint.fr/politique/la-crise-des-carburants-renforce-les-clivages-politiques-15-10-2022-2493860_20.php) estimaient que la direction devait céder, mais 45 % jugeaient qu'il fallait que « l'État intervienne pour déloger les grévistes et réquisitionner des salariés ».

« L'industrie et les transports constituent de fait les secteurs les plus conflictuels en termes de grève, explique Jérôme Pélisse. Cela se comprend bien : lorsque les conducteurs de bus décident de ne pas travailler, tout s'arrête, il y a un impact immédiat, et donc un pouvoir important de la grève pour peser dans un rapport de force. Elle est donc plus utilisée dans ces secteurs. » Les grèves de décembre 2019 avaient coûté [plus de 690 millions d'euros à la SNCF](https://www.lepoint.fr/economie/greves-un-cout-chiffre-a-plus-de-600-millions-d-euros-pour-la-sncf-06-01-2020-2356311_28.php) et avaient « abîmé » l'entreprise, selon les mots de son président Jean-Pierre Farandou, outre les millions de Français et les transporteurs qui n'avaient pu se déplacer.

[À LIRE AUSSI**SNCF : pas une année sans grève depuis 1947 !**](https://www.lepoint.fr/economie/sncf-pas-une-annee-sans-greve-depuis-1947--20-12-2019-2354232_28.php)

Au-delà des entreprises, les grèves intersectorielles les plus visibles ont constitué une bonne part de la protestation ces dernières années : entre la « loi Travail » en 2016 et la réforme des retraites en 2019, les salariés des transports se sont, entre autres, massivement mobilisés. « Au-delà de protéger nos régimes spéciaux dont on a déjà du mal à profiter au vu de la pénibilité de nos métiers, nous avons aussi défendu les droits des Français en général, tient à rappeler Jean-Christophe Delprat. Si le gouvernement a cédé sur cette réforme qui n'aurait été profitable à personne, c'est aussi grâce à la mobilisation du secteur des transports ! » Alors qu'une forte majorité de Français se déclarent contre une réforme du système, il note que son combat rejoint celui de l'opinion sur ce point, même si le soutien envers les grèves dans les transports est historiquement [plutôt bas](https://www.lepoint.fr/societe/loi-travail-une-majorite-de-francais-desapprouve-la-poursuite-des-greves-05-06-2016-2044564_23.php).

**Quand les syndicats s'effacent**

Lors des négociations, et des grèves s'il y en a, les syndicats sont des interlocuteurs de choix pour la direction : le délégué syndical permet d'agglomérer les revendications des salariés pour les formuler en une demande lisible et potentiellement acceptable. « Si les mobilisations peuvent partir de motifs variés, les revendications sont souvent traduites en termes salariaux », explique Jérôme Pélisse. En effet, « tout le monde veut être mieux payé », alors que les questions de temps, d'organisation ou de conditions de travail ouvrent sur des intérêts qui peuvent être différents, voire contradictoires entre les salariés.

La situation se complique lorsque la mobilisation naît en dehors des syndicats, comme c'est le cas à la SNCF depuis novembre. « C'est ça le vrai danger à venir, et tant pour les syndicats que pour la direction », s'alarme Jean-Christophe Delprat, pointant le manque d'encadrement et de clarté dans les revendications de tels collectifs. Pour lui, une part de la responsabilité des syndicats tient à écouter l'ensemble des salariés pour organiser de « vraies » grèves où tous sont mobilisés en même temps, les seules qui fonctionnent selon lui.

La syndicalisation recule depuis la fin des années 2010, s’accompagnant d’un recul des grèves.*Jérôme Pélisse*

Les syndicats font en fait face à une réduction de leur influence, aussi bien auprès du gouvernement – depuis 2017 et même un peu auparavant, ils sont bien moins pris en compte encore qu'avant par l'exécutif dans ses projets de réforme – qu'auprès des salariés. « La syndicalisation des salariés, qu'on estimait souvent autour de 8 % dans les années 2000 (dont 4 % dans le privé), a été réévaluée plutôt autour de 11 % (dont 8 % dans le privé), elle a d'ailleurs légèrement augmenté au moment des 35 heures (1998-2000). Mais depuis la fin des années 2010, elle repart à la baisse, s'accompagnant d'un recul des grèves ou de la participation aux élections », analyse Jérôme Pélisse. Si les revendications restent donc, voire repartent avec l'inflation et ses dégâts sur les salaires, les syndicats ne parviennent pas à beaucoup plus fédérer, et donc à faire valoir ces demandes de manière unifiée auprès des directions.

Jusqu'ici, le collectif de chefs de bord (contrôleurs) qui a lancé le mouvement de grève à la SNCF en novembre est plutôt soutenu par les syndicats qui ont déposé des préavis pour les week-ends de Noël et du jour de l'An, bien qu'ils ne lancent pas d'appel à la grève non plus. La mobilisation dure depuis novembre et les NAO ont eu lieu le 7 décembre, mais les propositions faites par la direction n'ont pas contenté les grévistes : seule la CFDT a signé la revalorisation salariale de 5,9 % en moyenne, dont 2 % d'augmentation générale pour tous, les chefs de bord poursuivent leur mouvement.

**Janvier en embuscade**

Le 8 décembre, la SNCF recevait le collectif de contrôleurs et a proposé à l'issue de cette entrevue d'augmenter leur « prime de travail » de 600 euros par an, dont une partie serait intégrée à leur salaire en 2024, ainsi qu'une indemnité supplémentaire de 600 euros brut par an. Mais ces annonces n'ont pas suffi : le collectif ne parvenant pas à organiser de vote en son sein, il a laissé le soin aux syndicats de se prononcer et CGT Cheminots et Sud Rail ont décidé de laisser leur préavis en place, sans pour autant appeler à la grève. Unsa Ferroviaire a retiré son préavis et la CFDT ne s'est pas encore prononcée.

Le mouvement pourrait reprendre de plus belle en janvier, cette fois avec l'appui des fédérations de syndicats, lorsque [la réforme des retraites](https://www.lepoint.fr/economie/reforme-des-retraites-le-sucre-avant-le-sale-15-12-2022-2501943_28.php) reviendra sur le devant de la scène.

**COMMENTAIRES**

Par loctudy le 24/12/2022 à 18:15

Nous avons réglé le problème SNCF ! Devant les difficultés une fois sur deux pour faire des Nantes-Rochefort A-R pour rencontrer la famille et plus particulièrement les parents âgés  
Nous sommes revenus à la bonne voiture et c'est très confortable et très reposant !

Signaler

Par Alec\_56 le 24/12/2022 à 17:05

La réponse est : évidemment oui (les grévistes ont obtenu au moins en partie satisfaction sur leurs revendications, si je ne le trompe. ) Donc, RdV l'année prochaine. Les mêmes causes produisant les mêmes effet, il n'y a strictement aucune raison pour qu'il en aille différemment que cette année.

Signaler

Par Xuf le 24/12/2022 à 15:27

Référendum pour encadrer la grève dans les SP, d’urgence ! C’est la Constitution, alinéa 7 du Préambule de la Consti de 1946, intégré à la Consti de 58 ! On attend quoi ?

Signaler

Par wizzi\_57 le 24/12/2022 à 11:54

Tout est dans le titre

Signaler

Par plj le 24/12/2022 à 09:50

SNCF et autres : Il serait grand temps qu'on mette fin à leurs privilèges avec les régimes spéciaux.  
J'ai le droit mais pas de devoir, j'utilise le chantage pour arriver à mes fins, quelle mentalité !

Signaler

Par dizul le 24/12/2022 à 09:30

J'ai lu un papier il y a quelques petites années qui expliquait que le SNCF était la société qui totalise le plus de jours de grèves en Europe. Record qui n'est pas près de tomber.

Signaler

Par dizul le 24/12/2022 à 09:08

Cet article ne fait qu'enfoncer des portes ouvertes et ne donne la parole qu'aux syndicalistes. Point besoin d'être " professeur de sociologie et chercheur au CSO (Centre de sociologie des organisations) de Sciences Po Paris" pour nous expliquer que si demain il ne pleut pas il fera beau. Je retiens un morceau de choix, discours convenu et habituel des syndicats : "Au-delà de protéger nos régimes spéciaux dont on a déjà du mal à profiter au vu de la pénibilité de nos métiers, nous avons aussi défendu les droits des Français en général, tient à rappeler Jean-Christophe Delprat". Il est vrai que prendre sa retraite 10 ans avant tous les autres, ils n'ont pas le temps d'en profiter. Un moment de honte est vite oublié...

Signaler

Par jako12 le 24/12/2022 à 07:43

Le droit de grève ne devrait pas s'appliquer pour tout ce qui touche au service publique privé ou public. La grève est une épreuve de force entre un patron et ses employés et ne devrait jamais impacter les Français dans leur ensemble  
La SNCF, la RATP, EDF, et autres service ne devrait pas avoir le droit de faire grève comme les militaires.

Signaler

Par Kristien le 24/12/2022 à 04:37

La SNCF a fait, et à répétition, la preuve qu'elle était un service qui n'en a pas grand chose à faire du public. Et nous la payons pour cela par les billets que nous achetons, et les impôts que nous payons pour la renflouer.  
  
La démonstration est faite.  
  
Maintenant, la question qui se pose est, non pa si, mais quand va-t-on s'en débarrasser, qu'elle que soit la solution choisie : maintien d'une société unique -privée- ou découpage en sociétés -privées- concurrentes.  
  
Qu'attendons-nous ?

Signaler

Par Flo-P le 24/12/2022 à 00:22

À chaque Noël, chaques vacances d’été et chaque coupe du monde, à la SNCF ils prennent des congés sans solde et appellent ça une grève. N’envisagez pas que ça change, c’est une tradition immuable. Ces jours là c’est un fait il faut prendre la voiture. Prévoyez de ne pas avoir à circuler dans Paris l’été prochain. Avec les JO ça va être grandiose, on va être la risée de toute la planète, les métros et les trains ne circuleront pas, les avions non plus, les poubelles seront dans les rues. Et je ne parle pas des bonnes farces que nous réservera Idalgo.

Signaler

Par Le requin du Douron le 23/12/2022 à 18:14

SNCF, c'est jamais possible ! Je ne sais pas si la grève ça marche, mais le lien qui a été envoyé hier par mail pour le remboursement à 200% ne fonctionne tout simplement pas...

Signaler

Par JSC le 23/12/2022 à 17:50

Le plus drôle est qu'il y a mobilisation pour provoquer un manque de movement !  
  
Un movement (social) pour... Arrêter les transports !

Signaler

Par Moderator le 23/12/2022 à 16:54

L'excès ou l'abus de pouvoir sont condamnables. L'excès de grève, l'est tout autant. Encore faut-il que nos gouvernants et nos politiques prennent la réelle mesure de ces excès, de leur impact sur ce bon peuple de France qui le subit plus que de raison. Jusque et y compris dans ce créneau temps que naguère on appelait la trêve des confiseurs.  
Depuis les bornes sont largement dépassées, c'est pourquoi il est temps d'en fixer les limites comme en Italie. Autrement dit sanctuariser ces périodes de l'année où les Français aspirent aux retrouvailles familiales et/ou aux congés légalement mérités.  
Et, n'en déplaisent aux cheminots statutairement protégés, le droit de grève ne leur donne pas le droit d'"emmernuyer" l'ensemble des Français à leur guise.  
Puisqu'ils ne le comprennent pas d'eux-mêmes, à nos gouvernants de le leur rappeler autrement que par des mots et autres voeux pieux.

Signaler

Par Freedom le 23/12/2022 à 16:46

Tous les gouvernements -le premier ayant été Chirac qui s’est aplati, abandonné rapidement pour se mettre à genoux devant les grévistes. Donc ça marche à chaque coup. Pourquoi arrêteraient-ils ? Vous aurez donc la meme chose chaque année sans parler de celles à venir pour le JO. Et la, Hidalgo a déjà envoyé le signal pour un plat ventre totale ! Qui dit mieux ?

Signaler

Par EMILION33 le 23/12/2022 à 16:14

LES RESPONSABLES ?  
  
de la situation à cette heure sont le PDG JP FARANDOU et son acolyte à la Com auprès de la presse, et ça coûte - toutes choses égales par ailleurs, accords conclus - :  
- financièrement : l'indemnité de 100% de remboursement net du prix des places annulées, sans compter les jours de grève payés - comme d'ab !) moins les frais de déplacement des rames non circulantes (élec, usure du matériel, etc. ) mais qu'il faut maintenir en état de fonctionnement (à la SNCF on sait faire, ça occupe ?)  
- moralement : toutes ces impossibilités de rencontre familiales...  
- écologiquement : tous les substituts de moyens de déplacements (Voitures, Bus, Avions) : ils sont où les écolos pour dénoncer cela, à commencer par les responsables politiques dont le rôle est soit disant de maitriser notre impact CARBONE ?  
  
  
les privations de rencontre des innombrables familles

Signaler

Par serdav le 23/12/2022 à 16:11

Si je me souvient Mme. Thatcher n'avait pas cédé et la grève fut oubliée pour plusieurs décennies, la désorganisation des syndicats qui en a découlé a permis à l'économie Anglaise de redémarrer, le syndicat du livre a tué l'édition en France, celui des dockers a tué nos ports de commerce mais, l'automatisation du trafic des containers et des grands vraquiers rend caduc le système d'embauche imposé par le syndicat, pour la SNCF il faut accélérer la privatisation et trouver comment gérer l'entretien des voies, voir l'exemple autoroutié.

Signaler

Par garacabia le 23/12/2022 à 15:37

Grèves de décembre  
Aussi simple que cela (appris de la bouche télévisée de G. Fourquet) : le 13ième mois (+la caisse de grève pour les syndiqués) permet de neutraliser le manque à gagner. Quant aux journalistes  
pseudo-enquêteurs, ils sont incapables de fournir les montants des rémunérations réels des protagonistes, leurs avantages associés, ceux-ci mentant systématiquement. Idem chez Total, etc. J'ai vu, il y a peu un contôleur prétendant gagner seulement 1500, net ! Le benêt qui l'interviewait n'a pas cherché plus loin ! Toutefois, je pense que les contrôleurs devraient bosser systématiquement en binôme.

Signaler

Par bossy le 23/12/2022 à 15:00

C'est du chantage et la régle en matière de chantage est de rien lâché.

Signaler

Par puzzle le 23/12/2022 à 14:50

Certains proposent de limiter, si ce n'est de supprimer le Droit de Grève, en oubliant l'Histoire Sociale depuis le XIX siècle... Mais, en lisant ce qui est relatif au Droit de Grève, celui-ci est limité à certaines catégories, dont les Transports. En conséquence, il est donc possible d'imposer un fonctionnement dégradé à ce type de Service Public, mais cela a-t-il encore un sens, et ce, pour certains Syndicats qui ne sont que des extensions de Partis Politiques, comme la CGT et Sud Rail... Par ailleurs, le Droit de Grève, s'il suspend le Contrat de travail, il ne le supprime pas, faut-il pour autant rémunérer les jours de Grève, bien évidemment, non, on le sait lors des négociations les représentants des grévistes en font une condition sine qua none. En mot la quadrature du cercle...

Signaler

Par Boislear le 23/12/2022 à 14:09

Il faudrait demander à Alain Juppé ce qu'il en pense, lui qui avait choisi fin 1995 cette "manière forte" réclamée ici par beaucoup.

Signaler

Par Karl Abruti le 23/12/2022 à 13:05

Avec des gouvernements faibles c'est efficace !  
  
le Commandant en chef de la France, lui, se pavane à des conférences en Jordanie sur l'Irak, bien plus intéressant que ces histoires de SNCF, mais sa fait plaisir au Commandant en chef qui se donne l'impression d'exister...  
  
Pendant ce temps le petit commandant en chef de l'Ukraine est reçu en grande pompe aux USA où des plans sur une nouvelle organisation de l'Europe sont développés sans que Notreeurope soit consulté, après tout ce n'est pas l'affaire de Notreeurope qui à des problèmes d'énergie et de corruption à régler... Et de plus, entre nous, Notreeurope, combien de divisions ? (militairement parlant !)...

Signaler

Par jpleg le 23/12/2022 à 13:03

Un pouvoir politique faible, des syndicats irresponsables ca ne peut que marcher !

Signaler

Par Un Pingouin contre le Chaos le 23/12/2022 à 12:59

En prélude à toute intervention dans un média, un gréviste devrait être obligé de donner son salaire mensuel (ou annuel/12 s'il y a des variations importantes selon le mois) toutes primes incluses et après impôt, son nombre d'heures travaillées par semaine et son nombre de jours de congés tout compris. Ca permettra à ses auditeurs de comprendre sa situation réelle plutôt qu'une affirmation péremptoire "on veut plus de reconnaissance" ce qui signifie seulement " on veut plus de pognon" parce que la reconnaissance est avant tout morale, entre honneur et respect. Exemple perso : 2100 euros, 38h30, 47 jours de congés. Pour la pénibilité, qu'ils décrivent leur quotidien dans le détail. Enfin, qu'ils n'oublient pas, comme les profs par exemple, que des jours de congés supplémentaires par rapport aux 5 semaines pour 35h, sont bien des éléments de rémunération dits "avantages en nature" de même qu'un départ plus tôt à la retraite, qui compensent cette pénibilité. C'est l'ensemble qu'il faut juger, pas juste le "net à payer". Pas de pénibilité particulière dans mon travail. Pas plus que la normale. Un travail non pénible, ça s'appelle une passion ou un hobby...

Signaler

Par Patientia le 23/12/2022 à 12:40

Si le gouvernement et nos écolos veulent interdire les vols domestiques tout en limitant drastiquement l'usage de la voiture, pour reporter les besoins de mobilité sur les seuls transports collectifs, alors il faut que trains, métros et bus fonctionnent parfaitement et sans interruptions. Il faut donc qu'ils interdisent le droit de grève pour ces services devenus vitaux et incontournables. Quitte à modifier le Constitution si nécessaire.

Signaler

Par ABr le 23/12/2022 à 12:34

Helmut Hardelpic, en prospective vous avez raison. Nous savons d'ores et déjà quand il y aura des grèves. Esquisses de solutions : - pour 2024 supprimer les JO - dès 2023 supprimer les vacances des non fonctionnaires et régimes spéciaux - pour l'éducation nationale j’hésite entre supprimer les vacances (50% du temps) ou supprimer les cours (50%) ça ne devrait pas influencer PISA, non ?

Signaler

Par Patientia le 23/12/2022 à 12:27

Quand donc syndicats, directions et gouvernement vont-il enfin admettre le principe de relations sociales nécessaires mais apaisées, sans grèves préventives ni sauvages, avec des négociations raisonnées menées à froid ? Parce que les pratiques revendicatives actuelles sont indignes d'un pays moderne. Et inutile de toujours dire que c'est la faute de l'autre...

Signaler

Par SPAGUETTI le 23/12/2022 à 12:09

Puisque les négociations de DECEMBRE ne satisfont aucun des participants REPORTEZ les en JANVIER cela évitera les problèmes récurrents des fêtes de Noel?Et cela evitera surtout de penaliser les Français qui utilisent les services dit "PUBLIQUES"

Signaler

Par Helmut Hardelpic le 23/12/2022 à 12:06

En fait les grèves sont prévisibles c'est à chaque fois quand il y aura vacances. La prochaine d'envergure sera en 2024 à l'occasion des jeux olympiques et là les syndicats vont mettre le paquet, c'est une occasion en or massif. Alors messieurs et dames du gouvernement vous savez maintenant ce qu'il vous reste à faire avant que notre image soit complètement anéantie. Prenez des décisions...

Signaler

Par abusif 33 le 23/12/2022 à 11:50

Occuper dans notre société une fonction (aussi subalterne soit-elle) présentant une forte capacité de nuisance garantit un avenir prospère. Il suffit d’exercer ce pouvoir aux moments et dans les circonstances créant le plus de préjudice humain et financier et le plus de désordre pour qu’on soit assuré d’arriver à ses fins. Et cet exercice se pratique sans le moindre scrupule, sans honte, pour le seul intérêt égoïste de l’un ou de l’autre. Un tel cynisme et un tel égoïsme font peur. Il faudra savoir tenir rigueur éternellement à ces gens là de leur attitude indigne. N’oubliez jamais ces gens là.

Signaler

Par puzzle le 23/12/2022 à 11:47

La question qu'il faut se poser, pourquoi les "grèves" sont quasiment inexistantes dans les Entreprises Privées, alors que l'on retrouve ce phénomène plus particulièrement dans le secteur Public avec des Entreprises qui sont "leaders" en ce domaine, à savoir, la SNCF et la RATP... Les Syndicats sont principalement représentés dans le secteur Public, les plus corporatistes dans les deux Entreprises figurant ci-dessus, qui de plus sont largement subventionnées par l'État et la Région Parisienne, tout en bénéficiant de Régimes Spéciaux pour la Retraite pour ces "agents". Concernant, les Retraites, l'équilibre financier, n'est recherché que pour le Secteur Privé, sachant que ce problème ne se pose pas pour la Fonction Publique, les retraites de ces "agents" étant payés par l'État... Si la Révolution Française a fait tomber des Privilèges, il aura toujours des gens pour en recréer sous une autre "forme", c'est une constante dans la Nature Humaine...

Signaler

Par Luky33 le 23/12/2022 à 11:37

La « réforme » à été conduite… mais les effets de celle-ci prendront effet en 2040 ou 2050. Ils vont en avoir du temps pour ennuyer (avec deux m) les français.  
l’urgence déjà c’est ouvrir à une vraie concurrence, et c’est mal partie car le projet était de séparer les deux parties infrastructures (le rail) de la partie trains en deux entités. Et elles ont été re-réunis sous Hollande il me semble.

Signaler

Par Le sanglier de Génolhac le 23/12/2022 à 11:29

Excellent ABr, notre fils est un cadre technique (matériel) de la SNCF. En 16 ans de maison, il a eu droit à une "restructuration" par an. Lesquelles il va de soi n'ont rien changé car inutiles. Côté "réformes", il n'a pas vu la queue d'une. Certes il y a eu des "réformes"... Qui n'ont absolument RIEN changé non plus. L'essentiel est qu'il partira à la retraite sous son régime spécial, en attendant advienne que pourra. Précision : Quand le service qui le concerne se met en grève, notre fils se DECLARE gréviste, mais il est à son poste. Pas de rémunération, mais le service qu'il doit aux clients est rendu. C'est ainsi que nous l'avons élevé.

Signaler

Par dizul le 23/12/2022 à 11:22

Dans leurs "revendications", les roulants de la SNCF et beaucoup de médias complaisants oublient un peu vite leur régime très spécial concernant leur âge de départ à la retraite !

Signaler

Par ABr le 23/12/2022 à 11:00

La reforme du premier quinquennat n'avait-elle pas réglé la problème de la SNCF ? J'ai du me tromper. C'était pourtant une réforme E Macron, non ?

Signaler

Par nominoe le 23/12/2022 à 10:59

Oui je remarque trois choses :  
- un dans certains pays européens, les parlementaires ont voté une loi interdisant la grève des transports à Noël voire son extension à d'autres événements importants (Pâques, fête nationale). Mais Macron et sa bande de lâches de Renaissance ignore cette possibilité. Mais il est probable qu'ils détestent Noël comme l'extrême gauche pour justifier cette inertie.  
- cette grève est inédite dans les transports ferroviaires car elle s'exécute en dehors des syndicats habituels (CGT et Sud Rail) qui encadraient jusqu'alors toutes les grèves dans ces régies. Le discrédit de ces syndicats proches de l'extrême gauche est total et pire cela désarçonne la direction de la SNCF qui ne sait plus avec qui elle doit négocier l'arrêt de cette grève dont les commanditaires sont des collectifs sur les réseaux sociaux. Nous avons affaire à la même situation " gilets jaunes " mais cette fois à l'intérieur des plus durs noyaux agitateurs des grèves dans les services publics.  
- il y a des habitudes de travail qui doivent cesser à la SNCF, source légitime de ce conflit inhabituel. C'est le cas du rôle du contrôleur. Ce dernier ne doit pas être confiné au seul rôle de contrôleur de billets dans le train qui peut être exécuté en gare par des équipes et des portiques dédiés, surtout dans les petites gares, ce qui n'est jamais le cas aujourd'hui. Le nom de cette fonction devrait changer en responsable de la sécurité à bord : malaises, bagarres, vols, ou gestion des arrêts inopinés ou accidents des trains. La mutation de la SNCF doit aller vers les mêmes pratiques que dans les aéroports : des zones d'attente après contrôles des billets en amont et le personnel à bord des avions sont les garants de la sécurité des passagers.

Signaler

Par Le sanglier de Génolhac le 23/12/2022 à 10:32

Puisqu'il est avéré que le gouvernement (! ) ne fera rie, nous, usagers, irons "dire bonjour" aux sièges de la C. G. T et de sud rail (qui, redisons le vivent de nos impôts) et aprés ça, gageons que les grèves se feront rarissimes. Ne riez pas, c'est comme ça que ça finira. Et pas que pour les deux sus dits. Le jour où le couvercle va sauter, 'tain, je sens qu'on va rire !

Signaler

Par vanvres le 23/12/2022 à 10:32

Je constate que Le Point écrit que "les grèves suscitent un fort mécontentement". C'est bien une des premières fois que nous pouvons lire ça dans nos médias habituels. Généralement quand on questionne les "usagers" et non "les "clients" on n'entend que ceux qui disent se débrouiller "ou faire avec" les trains supprimés. C'est au médias sérieux de dire et redire haut et fort à quel point les grévistes empoisonnent la vie des Français à leur unique profit et qu'ils en ont assez. La preuve est qu'en ces moments de fête les syndicats eux-mêmes ont fini par être conscients qu'on en a marre de leurs grève, et ils se sont abstenus. Mais ils ont gangrénés leurs troupes qui passent actuellement outre à leur "prudence" du moment.

Signaler

Par MarcORL le 23/12/2022 à 10:23

Certains osent tout, c'est à ça qu'on les reconnait !

Signaler

Par Papyboss le 23/12/2022 à 10:20

N’y a-t-il pas un article qui stipule clairement que : « Nul n’a le droit d’empêcher la libre circulation des personnes et des biens ». Ces grèves contreviennent à cet article. Je sais aussi la grève c’est un droit mais il ne doit pas primer sur la constitution. Mais avec les gauches le respect des institutions laisse à désirer, et le respect des textes laisse souvent à désirer.

Signaler

Par agur le 23/12/2022 à 09:46

La grève marche, les usagers aussi. Etonnant que macron n'ait pas encore proposé un énième grand débat !

Signaler

Par guy bernard le 23/12/2022 à 09:40

La grève marche dans un mode de gestion qui se caractérise par le conflit, qui seul fait avancer la "machine" ; il est inexistant dans d'autres modes de gestion, celui de la performance, par exemple, où les performances individuelles et collectives, quantitatives et qualitatives, ouvrent droit à des primes significatives.  
Il faut sortir de ce mode de gestion et opter pour un autre, offrant performance et satisfaction, des usagers et des salaries, tout en réalisant les objectifs économiques !

Signaler

Par ABr le 23/12/2022 à 09:40

"la bourse ou la vie", jadis Mandrin rançonnais les voyageurs. Aujourd'hui ce sont les employés de la SNCF qui rançonnent les populations (SNCF n'est elle pas en déficit ?). Enfin rien de neuf le contrôle aérien pratique de même, le marché noir a enrichi de nombreuses personnes entre 1940 et et 1950.

Signaler

Par François LEBLANC le 23/12/2022 à 09:39

J'espère que parmi les râleurs usagés, il n'y en a pas qui font le nécessaire à chaque scrutin pour choisir les causes.

Signaler

Par mrdede le 23/12/2022 à 09:31

Quand les contrôleurs ont postulé à la SNCF, ils savaient bien qu’ils ne coucheraient pas tout les jours à la maison et ils connaissaient leur niveau de rémunération, alors pourquoi y sont ils allés ? Ben voyons le job à vie et parce que papa ou maman étaient chemineaux et qu’ils pensaient que c’était le meilleur pour leurs enfants bien qu’ils crachent sur leur employeur et qu’ils fassent grève à tout bout de champ.

Signaler

Par dizul le 23/12/2022 à 09:27

Le vaste monde des gauches, des "solidaires, responsables, bien-pensance, taxer les riches, ... ", cohabite avec des voisins étranges frappés du syndrome du TPMG. En (presque) clair, Tout Pour Ma G... ( censure). Ces détenteurs d'"avantages acquis" somptueux vivent planqués dans leurs monopoles qu'ils croient indestructibles (pour le moment, tout leur donne raison) n'en ont jamais assez, alors que leurs petits copains d'à côté rament bien plus fort et bien plus longtemps qu'eux. Il leur a été proposé une indexation des salaires sur l'inflation, ce dont rêverait n'importe quel salarié, et pour laquelle E. Macron avait pourtant dit fermement "non". Ils l'ont balayé du revers de la main. Le gouvernement va céder au chantage, c'est une certitude. "Les autres" paieront. Le TPMG a encore beaucoup d'avenir.

Signaler

Par lécologismeçasuffit. le 23/12/2022 à 09:27

Je ne crois pas un instant au mythe d'un " collectif " indépendant des syndicats.  
Ce mouvement est bien trop organisé, jusque à organiser un weekend d'entrainement en novembre avant les journées du 25 dec.  
Je crois beaucoup plus à des militants type LFI qui se réfugient sous ce faux nez et agissent anonymement.

Signaler

Par jeanlucmerluche le 23/12/2022 à 09:17

Elle n’est utilisée que par des salariés hyper protégés tant en terme de salaire que de statut. Elle dévoyée car en général les grévistes empêchent les autres de travailler pour bloquer l’entreprise ou la mission. Le droit de grève devrait être réglementé pour toute mission de service public comme il l’est à l’hôpital. Pour s’en rendre compte, il suffirait de comparer les rémunérations et avantages des professionnels du chantage à la grève aux autres professions comparables. Les chantres de l’égalité à la française devraient être choqués de cet avantage indu.

Signaler

Par diegodelavega le 23/12/2022 à 09:09

On se demande ce qu’attend l’exécutif pour enfin passer la suppression ou tout au moins le fort contingentement du droit de grève dans les services publics. Les agents y bénéficient de droits sociaux particulièrement avantageux (sécurité de l’emploi, durée du travail, avancement et augmentation à l’ancienneté, sur représentation syndicale) et quoi de plus ?  
Cette réforme est tacitement plébiscitée par une large majorité des Français…

Signaler

Par garlerin le 23/12/2022 à 08:56

On aura beau mettre en place tous les plans possibles, mais on ne voit pas l’essentiel : les transports sont paralysés par leur personnel - syndiqués ou pas, totalement déconnectés de leurs « usagers ». Qui aimeraient bien qu’on les considère comme des clients. Tant qu’on ne réglemente pas ce droit de grève abusif, en le bridant fortement pour respecter le droit à la circulation des clients, rien de bon n’arrivera.

Signaler

Par Pompier le 23/12/2022 à 08:54

Oui les grèves à la SNCF ça marche. Un conducteur de TGV, qui travaille une vingtaine d'heures par semaine, est payé comme un directeur d'usine ! Mais certes primes comprises, et ça personne ne le dit !

Signaler

Par alex236 le 23/12/2022 à 08:46

Il serait temps que le droit de greve soit reforme, entre les retraites utilises par les syndicats pour tenir les piquets de greve et les privilégies (delegues du personnel hyper proteges) trop c'est trop !  
Probleme, il faut des ministres qui en aient et non pas nomme pour satisfaire des promesses electorales !

Signaler

Par Fral le 23/12/2022 à 08:45

Un certain nombre de sociétés étatisées, dont la SNCF, ont un pouvoir de nuisance sans aucune limitation. Ils peuvent décider de prendre la France en otage à n'importe quel moment, comme cela leur chante et pour des raisons qui dépassent la raison.  
Ils ont pu ainsi accumuler au cours des ans un volume inégalé d'avantages dits acquis et donc ne devant en aucune façon être remis en cause.  
La politique écolo-bobo actuelle détruisant les possibilités de déplacements hors transports en commun leur assure un futur radieux.  
Mais, soyons positifs pour finir, et remercions ces agents de la SNCF de faire la grève pour moi, salarié du privé soumis au dictat des patrons, qui n'a pas la possibilité de la faire

Signaler

Par YEARLING le 23/12/2022 à 08:38

Suppression du droit de grève à tous les agents chargés d’une mission de service public, leur statut privilégié serait au moins corrélé à une obligation qui a de la gueule ! Et le mot service public prendrait tout son sens…

Signaler

Par DominiqueD2B le 23/12/2022 à 08:33

Quand le droit de grève est abusif, , il n’est pas un instrument de régulation sociale, il est un chantage odieux sur le dos de l’employeur que nous, contribuables, sommes. Et nous ne devons pas céder. On peut se passer de vacances de Noël, pas de notre pouvoir d’achat que l’Etat rackette pour déverser des primes sur des grognons qui ne travaillent pas. Par ailleurs, l’Etat doit arrêter de favoriser une entreprise incontrôlable et monopolistique sous des prétextes idéologiques douteux rapport carbone/utilité proche de l’infini). Revenons à la voiture…

Signaler

Par jeannot 59 le 23/12/2022 à 08:30

Hypocrisie ?  
trop facile pour les syndicats de se déclarer "innocents", ils ne n'ont pas incité à la grève mais certains ont déposé un préavis pour permettre à cette minorité de rester dans la légalité...

Signaler

Par rosanis le 23/12/2022 à 08:22

Quand quelques centaines de personnes paralysent un pays, pour obtenir des avantages, ce n'est plus une grève mais un racket !  
Ces méthodes ont déjà détruit le port de Marseille, la SNCM, et bien d'autres...  
Vivement une vraie concurence. Il faut démanteler ces entreprises nationales où les salariés pensent vivre à l'écart du monde...

Signaler

Par Saint cat le 23/12/2022 à 08:10

Si ces syndicalistes aussi vertueux qu'anonymes ont des revendications justifiées et défendables, que l'on publie leurs noms et leurs adresses, on ne manquera pas d'aller les féliciter pour leurs si belles luttes.

Signaler

Par jubelion le 23/12/2022 à 08:09

Evidemment, tant que le chantage est payant, il continue.

Signaler

Par logiques le 23/12/2022 à 07:56

Un principe de base, ne jamais céder au chantage.